



RETOURS DES CONSULTATIONS SUR LES TEXTES DE LA FUTURE ORDONNANCE CONCERNANT LES FUTURES PAROISSES ET DOYENNES



Ce document n'est pas la nouvelle version des textes. Il retransmet les éléments émergeant du travail réalisé au sein du presbyterium, des équipes paroissiales et du Conseil diocésain de pastorale, présentés lors de l'assemblée diocésaine du samedi 13 Janvier 2024.

En introduction :

- Les communautés sont de taille, de charisme et de dynamisme très différents les unes des autres
 - Un cadre général diocésain est nécessaire, toutefois le texte doit permettre une adaptation selon les situations des paroisses et des communautés.
- Il est apparu évident de donner la première place à la communauté locale dans les textes
- La subsidiarité et la synodalité sont les clés d'un bon fonctionnement de nos futures instances

Trois points fondamentaux ressortant de manière commune :

1. Les communautés locales doivent être au cœur de la préoccupation des paroisses

Nos communautés locales seront mouvantes - que seront nos communautés dans 10 ans ?

Une communauté vivante peut naître d'un changement géographique ou d'une initiative missionnaire. Une communauté peut aussi s'éteindre avec la diminution du nombre de ses membres.

- Il ne s'agit pas d'instaurer un système de hiérarchie descendant de la paroisse vers les communautés mais de faire collaborer les communautés entre elles pour la mission. C'est cela qui fait la paroisse.
- La subsidiarité et l'autonomie sont donc essentielles mais leur limite c'est la communion.

Vers une meilleure définition de la communauté locale

- « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom » ... il y a une communauté.
- De nombreuses formes de communautés existent. Le rôle de la paroisse est de porter attention à l'ensemble de ces communautés.
- Les consultations en paroisse ont mis en évidence 3 types de communautés à prendre en compte dans le texte :

Trois types de communautés locales :

➤ Des communautés portant une vie missionnaire conséquente :

Bien souvent les anciennes paroisses. Certaines de ces anciennes paroisses sont déjà un ensemble de plusieurs communautés locales. Bien souvent c'est leur lien à l'eucharistie dominicale qui les constitue.

Ces communautés seront soutenues et dynamisées par une Equipe d'animation de communauté.

➤ Des groupes / fraternités de proximité portant une action locale

Un groupe de chrétiens se réunissant pour prier ; partager la Parole ; visiter les personnes malades... En lien avec la paroisse.

Ces communautés pourront être portées par des « personnes référentes » et selon la nécessité, représentées au conseil paroissial.

➤ Des communautés qui vont porter un charisme particulier : diaconie, vie spirituelle, évangélisation ...

Ces communautés ne sont pas nécessairement rattachées à une paroisse géographique, leur lien avec une paroisse est à travailler. Ex : mouvements scouts, communautés nouvelles, équipes portant la vie spirituelle, des actions de charité...

Au sujet de ces communautés locales, il est remonté :

- Qu'il ne faut pas faire porter un poids trop lourd d'organisation et de gestion pour des communautés plus petites
- Qu'il est important de laisser une autonomie suffisante pour des communautés plus importantes et dynamiques

Quelque soit la taille de sa communauté :

La mission de toute communauté est : ANNONCER – CELEBRER – SERVIR

Si la communauté ne peut pas honorer l'une de ces dimensions, elle peut alors s'appuyer sur une autre communauté de la paroisse.

2. Développer des pratiques vertueuses au sein des instances

Des indispensables dans la nouvelle configuration des paroisses :

- La responsabilisation importante des laïcs au sein des communautés et des instances paroissiales.
- L'implication des diacres et des communautés religieuses du territoire paroissial
- La communion de l'équipe sacerdotale sur une paroisse ainsi que sur les doyennés.

➤ Une coresponsabilité à vivre dans le fonctionnement des instances

Prière et relecture

- Place de la prière dans nos instances – écoute de la Parole de Dieu – appel à l'Esprit Saint
- Une pratique à découvrir : « *la conversation dans l'Esprit* »
- Journée(s) de relecture et de réflexion « au vert ! »

Gestion de l'équipe

- Définition des responsabilités, création de fiches missions (cadre pour la mission)
- Suivi des missions – être accompagné dans sa mission
- Présence en tant que « référent » dans les instances
- La communion prévaut sur le conflit : « *L'unité est supérieure aux conflits* » Pape François

Préparer le renouvellement

- La question de l'âge : plutôt à voir sous l'angle du renouvellement qui est nécessaire
- Développer une pratique pour l'appel
- Ne pas craindre le vide temporaire qui peut générer l'appel
- Importance du discernement pour préparer le renouvellement

Faire partie d'une instance : un engagement

- Participation, responsabilité, action confiée

La formation

- Pour donner les moyens d'habiter la mission, veiller à la formation. *Ex: pour chaque nouvel engagé, participation à une journée diocésaine des nouveaux entrants dans une instance*

3. Les deux conseils pour la paroisse

Le conseil paroissial :

Il y a une forme de consensus sur le système proposé d'un conseil paroissial se réunissant 4 à 5 fois par an et d'un bureau pour gérer l'opérationnel régulièrement.

Le cœur de la mission du conseil paroissial : soutenir et coordonner les communautés.

Veiller à la représentativité et instaurer des référents sur les trois dimensions : Annoncer - Célébrer - Servir afin de toutes les honorer.

Importance de la communion de l'équipe sacerdotale. Que tous les prêtres en activité sur la paroisse puissent être au conseil paroissial.

La représentation par tiers des laïcs paraît opportune, à moduler selon les ressources humaines du territoire et porter une vigilance à la durée des mandats.

Un point important de vigilance a été soulevé : l'élection des membres au cours de l'assemblée paroissiale ne paraît pas opportune. Il paraîtrait plus judicieux que les communautés locales puissent proposer au conseil plusieurs candidats (*cf actes des apôtres chapitres 1 et 7*).

Le conseil économique :

De même que pour le conseil paroissial, il est important de repartir des besoins des communautés locales pour définir le conseil économique.

En communauté locale :

Un intendant pour chaque communauté afin de gérer les dépenses courantes de la communauté / Un veilleur immobilier pour prendre soin des bâtiments utilisés par la communauté / Un responsable des ressources.

Questionnement sur un budget pour chaque communauté locale.

Un système de délégation avec des paliers de dépenses pour avoir une autonomie raisonnée sur deux aspects : 1-Gérer ce qui est de l'ordre du fonctionnement ; 2-Pouvoir vivre des projets locaux

Pour la paroisse :

Les membres des conseils économiques rappellent avant tout qu'ils sont au service de l'évangélisation dans les communautés et les paroisses.

Nommer un « économiste » (préféré au terme « vice-président ») avec lettre de mission du curé et approbation de l'évêque. 4 ou 5 personnes supplémentaires se répartissant les fonctions suivantes avec des missions définies pour chacun : Trésorier, Comptable, Veilleur immobilier, Veilleur Ressources et collectes, Suivi des salariés.

Le conseil économique agit comme un animateur de réseaux pour les communautés locales. Lien indispensable avec le conseil paroissial.

Pour que le système puisse fonctionner, il est important que chacun en communauté ou en paroisse sache ce qu'il peut ou ne peut pas faire : définition d'un nouveau règlement pour les affaires économiques prenant en compte l'articulation communautés locales – paroisse.

L'Assemblée paroissiale

L'Assemblée paroissiale ne sera pas un lieu de vote. Il est nécessaire d'en instituer au moins une par an pour : Permettre aux conseils de se présenter, d'exposer leur bilan et de recueillir des avis / Informer des projets des instances et des services paroissiaux / Permettre aux paroissiens de s'exprimer/ Favoriser la synodalité / Permettre de faire grandir la communion : le lien entre les différentes communautés et le sentiment d'appartenance à une même paroisse.

L'équipe de doyenné

Question peu traitée par manque de temps. Les suggestions sont les suivantes : pourquoi pas avec le Doyen, une équipe restreinte travaillant en « mode projet » / Sollicitation d'intervenants spécifiques selon les projets décidés en Doyenné / Une à deux fois par an y inviter l'ensemble des prêtres du Doyenné avec un représentant laïc de chaque paroisse / Une vie fraternelle des prêtres du doyenné en dehors de l'équipe de doyenné, favorisée par le Doyen.

Spécificités par lieux de travail

✓ Ce qui a fortement émergé en paroisse :

Qu'est-ce qu'une communauté locale ?

Communauté locale, premier lieu de mission

Importance de l'exercice de la coresponsabilité dans chaque instance. Permettre que le curé ne soit pas l'unique chef d'orchestre de la paroisse. Place de la synodalité dans les textes

Dans les instances, être attentif à la représentation des différentes tranches d'âge

Travailler un cadre pour la mission : définition des missions confiées, mandat

Assurer la communion au sein des instances et entre les communautés

Soutien de la mission et Formation des engagés

La communication une mission incontournable du conseil paroissial

✓ Ce qui a fortement émergé du travail avec les prêtres :

Qu'est-ce qu'une communauté locale ?

Montrer plus l'importance des communautés locales dans le texte – Importance d'encourager les initiatives locales et d'être en lien avec la paroisse

Donner plus de souffle aux missions du conseil paroissial (il ne s'agit pas simplement de gérer le quotidien !)

Importance de la communion de l'équipe sacerdotale qui implique que les prêtres en mission sur la paroisse puissent être au conseil paroissial.

Comment accompagner les communautés locales – Faut-il des prêtres référents ?

Que le doyen ne soit pas nécessairement curé, pour éviter l'empilement de responsabilités

Importance que les laïcs puissent prendre des responsabilités et que les instances soient des vrais lieux d'exercice de la coresponsabilité

Importance de vivre une phase d'expérimentation des textes pour pouvoir les relire avec l'expérience du terrain

✓ Ce qui a fortement émergé du travail au Conseil diocésain de pastorale :

Qu'est-ce qu'une communauté locale ?

Importance de missionner les responsables de ces communautés et de faire en sorte que les missions de terrain soient en priorité portées par la communauté.

A chaque échelon, il faut envisager une réelle coresponsabilité prêtres-laïcs.

Un manque dans le texte : la place d'un coordinateur laïc pour la paroisse, salarié ou bénévole

Importance de la relecture – de l'appel – de l'accompagnement dans la responsabilité

A partir du moment où il y a conseil, définir « qui fait quoi » dans le cas contraire c'est le curé qui se retrouve à tout porter

Que les services diocésains se fassent plus proches des communautés afin de les aider dans la transformation pastorale

Veiller à la synodalité et ne pas oublier les jeunes

Quelle suite pour ce travail ?

Réécriture du texte avec la chancellerie en y intégrant ces préoccupations => **Relecture** par le conseil presbytéral et le conseil épiscopal => **Promulgation** de l'ordonnance de notre évêque pour la création des paroisses

Et les nouvelles paroisses ? De Janvier à Juin 2024 :

1 - Un **nom** pour la nouvelle paroisse : proposition d'une méthodologie

2 - Finalisation des **frontières** des nouvelles paroisses

3 - Temps d'**approvisionnement** entre les communautés, à l'image du renard et du petit prince

4 - Les **nominations**

5 – **Organisation matérielle** de la nouvelle paroisse au rythme de chaque future réalité